



INFO ACTUALITES SCPN du 02 avril 2015

AUDITION PAR LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE

Chèr(e)s collègues,

Vous trouverez en pièce jointe le texte de la déclaration effectuée par le SCPN en préambule de son audition ce jour 2 avril 2015 par la "**commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation, ainsi que de protection des personnes et des biens**".

Le contenu de notre prise de parole a semble-t-il fortement contrarié le président de la commission, M. Noël MAMERE.

La quasi totalité des échanges subséquents se sont déroulés dans un climat de tension.

Notre délégué local venu spécialement de Toulouse s'est fait purement et simplement interrompre par le rapporteur, M. Pascal POPELIN, sans qu'on parvienne à en comprendre les raisons, sauf à imaginer que l'objectif était de nous empêcher de nous exprimer sur le fond.

Les modalités de déroulement de ce qui s'est apparenté à une parodie de démocratie - les députés membres de la commission intervenant autant sinon plus que les organisations auditionnées - nous laissent au final un désagréable sentiment d'instrumentalisation et de gâchis.

Elles renforcent en tous cas notre résolution à rendre témoignage des réalités du terrain, que cela plaise ou non.

Nous vous laissons vous faire votre propre opinion et restons, comme toujours, très preneurs de vos réaction et propositions.

Pour l'intervention liminaire du SCPN :

<http://le-scpn.fr/wp-content/uploads/2015/04/Commission-enquête-Assemblée-nationale-02-04-2015-Maintien-de-lordre-et-libertés-publiques.mp4>

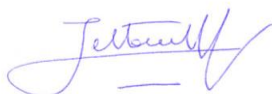
Pour l'ensemble des vidéos (attention chargement long !) :

<http://videos.assemblee-nationale.fr/video.6630.commission-d-enquete-maintien-de-l-ordre-republicain--syndicats-des-officiers-et-commissaires-de-po-2-avril-2015>

Céline BERTHON
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint





Déclaration liminaire du SCPN (membre de l'UNSA FASMI) lors de son audition par la "**commission d'enquête chargée d'établir un état des lieux et de faire des propositions en matière de missions et de modalités du maintien de l'ordre républicain, dans un contexte de respect des libertés publiques et du droit de manifestation, ainsi que de protection des personnes et des biens**"
le jeudi 2 avril 2015 (seul le prononcé fait foi)

*" Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les députés,
Chers collègues et camarades,*

Nous vous remercions de donner l'occasion de s'exprimer aux syndicats de policiers que nous sommes.

Je dois en préambule vous faire part de la perplexité qui fut la nôtre à l'annonce de la constitution de votre commission d'enquête.

Elle est double:

1 > S'il peut relever du légitime mécanisme démocratique de questionner les pratiques policières, le contexte qui a présidé à la mise en place de cette commission pouvait laisser craindre qu'il s'agisse d'une simple entreprise idéologique de déstabilisation des forces de l'ordre.

En privilégiant les raccourcis simplistes et une approche caricaturale des problématiques de maintien de l'ordre, certains acteurs médiatiques et - c'est plus regrettable encore - politiques, ont pu donner l'impression de céder à une émotion biaisée quoique probablement sincère...

C'est une injustice - voire une insulte - de plus faite à l'engagement et au professionnalisme des hommes et des femmes qui ont mis leurs vies au service d'un aspect ardu mais essentiel du bien commun: j'ai nommé la défense de l'ordre démocratique.

2 > On amène des syndicats représentatifs à s'exprimer en présence de représentants d'une association professionnelle "gendarmique" au périmètre mal défini et à la représentativité limitée (pour ne pas dire nulle).

Au titre de l'UNSA FASMI vont s'exprimer, outre votre serviteur, SGA du SCPN, un de nos délégués de province qui a eu l'occasion de voir de très près les exactions et le degré de violence dont ont été capable, dans l'après Sivens, une partie de ceux qui se réclamaient de la mémoire de Rémi FRAISSE. Cagoulés et gantés, armés de marteaux ou porteurs de pavés, ces individus se sont avérés d'une particulière virulence... il faudra que votre commission garde à l'esprit ce "retour terrain" au moment de formuler des préconisations...

L'ensemble de notre philosophie du maintien de l'ordre repose sur la notion de désordre acceptable, en privilégiant - en présence d'un attroupement - une action de dispersion en maintenant le plus possible les forces à distance pour limiter les confrontations directes ...

Mais cette posture qui a fait ses preuves - et suppose soit dit en passant de maintenir à disposition des forces d'intervention une large palette de moyens d'action dont les Moyens de Force Intermédiaire - connaît ses limites en présence de bandes armées et organisées venues pour casser davantage que pour manifester. Les défilés et cortèges sont pour ces derniers des chevaux de Troie pour accéder aux centres villes, et les paisibles manifestants font office bien malgré eux de boucliers humains.

Confrontée quotidiennement aux manifestations de la violence sous toutes ses formes la Police Nationale travaille en permanence sur les réponses à lui apporter, dans un contexte de judiciarisation croissante et avec une profonde culture de la force maîtrisée.

Cette réponse à la violence est professionnelle et plurielle :

- Brigades Anti-criminalité (BAC), Compagnies de Sécurisation et d'Intervention (CSI) et autres unités d'appui ou d'intervention quotidiennes ont développé des savoir faire - notamment en matière d'interpellation en milieu hostile - précieux lorsqu'on est confronté à des bandes de casseurs très mobiles et déterminées à faire un maximum de dégâts matériels et humains dans un minimum de temps...

- Entraînées à manœuvrer et agir en unités constituées, les Compagnies Républicaines de Sécurité (CRS) - force civile de maintien et rétablissement de l'ordre dont nous sommes fiers - et dont Philippe LOPEZ, secrétaire général d'UNSA OFFICIERS, présent à mes côtés, est un membre émérite, ont du eux aussi adapter leurs tactiques et équipements aux évolutions de la violence.

Ils sont eux aussi préoccupés lorsqu'on évoque la possibilité de les priver des moyens de se défendre au nom d'une vision peut-être trop déconnectée des réalités du terrain.

En conclusion, votre commission doit être selon nous l'occasion de:

- Clarifier le cadre légal et réglementaire d'action, pas toujours adapté, notamment en matière d'attroupement ;*
- Introduire des innovations législatives pour incriminer le port de la cagoule notamment, ce qui permettra des interpellations en flagrance sans devoir attendre la commission d'exactions ;*
- Mettre fin au mode trop binaire des leviers d'action des autorités en amont (il n'y a rien entre le récépissé de déclaration et l'interdiction... ne peut on créer une possibilité d'"interdiction sous conditions" (en termes de trajet, de mesures préventives...)*
- Le maintien de la notion d'autorité habilitée à ordonner l'usage de la force - qui pour nous ne saurait être que civile et jamais militaire - et le droit de défense collective d'une force jusqu'à l'arrivée de l'autorité civile sur place si les circonstances font obstacle à sa présence permanente...*

En résumé, nous vous encourageons à laisser aux chefs de police les moyens de travailler, en améliorant ce qui peut l'être tout en gardant à l'esprit que l'enfer est pavé de bonnes intentions...

Je vous remercie de votre attention."

Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire général adjoint du
SCPN